



PC.DEL/1078/08  
18 December 2008

Original: FRENCH

## **Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

**Conseil Permanent No. 745  
18 décembre 2008**

### **Déclaration de l'Union européenne au sujet des cas individuels Ouzbeks**

L'Union européenne souhaite attirer l'attention du Conseil permanent sur la déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne du 16 décembre 2008 au sujet de situations individuelles en Ouzbékistan.

« A la suite de la décision prise par le Conseil des affaires générales et relations extérieures du 13 octobre 2008, l'Union européenne s'était félicitée de la libération de deux défenseurs des droits de l'Homme ouzbeks, MM. Dilmurod Mukhiddinov et Mamarajab Nazarov, ainsi que de l'autorisation de sortie de territoire de Mme Tadjibaeva, célèbre défenseur des droits de l'homme en liberté conditionnelle.

L'Union européenne exprime aujourd'hui sa vive préoccupation après les condamnations récentes, toutes deux confirmées en appel, à dix ans de prison chacun, de MM. Solijon Abdurakhmanov, journaliste indépendant, et Agzam Turgunov, défenseur des droits de l'homme.

L'Union européenne lance un appel urgent aux autorités ouzbèkes pour qu'elles respectent l'obligation de protéger les prisonniers contre les

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)

mauvais traitements et pour qu'elles fassent toute la lumière sur les accusations portées par MM. Solijon Abdurakhmanov et Agzam Turgunov.

En cette année de célébration du 60ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, l'Union européenne attend des autorités ouzbèkes qu'elles libèrent MM. Solijon Abdurakhmanov et Agzam Turgunov ainsi que tous les autres défenseurs des droits de l'Homme et les prisonniers sur la situation desquels l'Union européenne a attiré leur attention a plusieurs reprises et qu'elles cessent tout acte de harcèlement à l'encontre des défenseurs de droits de l'homme.

La Croatie\* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, pays candidats ; la Bosnie - Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'AELE et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la République de Moldavie se rallient à cette déclaration.

\*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association. »

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)